

PRET DE MANUEL SCOLAIRE

Des manuels scolaires sont prêtés pour la durée de l'année scolaire par le lycée Maupertuis. Ils portent un numéro unique, attribué à l'élève qui en est responsable tout au long du prêt. Qu'ils soient neufs ou déjà utilisés, il est impératif que chaque élève en prenne soin.

Afin de limiter l'usure des ouvrages, il est obligatoire de les recouvrir avec du film transparent. Si vous utilisez du scotch, veillez à le positionner uniquement sur le film transparent.

La perte de l'ouvrage ou sa dégradation fera l'objet d'une facturation forfaitaire suivant le tarif voté par le conseil d'administration (manuel perdu ou non réutilisable : 25 euros ; manuel scolaire dégradé : 12 euros).

La réinscription, l'Exeat ou le nouveau prêt de livres ne sera possible que lorsque l'ensemble des manuels prêtés aura été rendu (ou la facture acquittée).

Le Proviseur